

CIA 2021 DIRISI

Présentation du 3 mai 2021

La DCDIRISI a convié, ce lundi 3 mai 2021, les élus du CTR DIRISI pour une présentation des modalités d'application du complément indemnitaire annuel (CIA) 2021. Le Directeur Central (DC), le général de corps d'armée LATAPY, présidait cette réunion, assisté de Mme PITTET, conseillère personnel civil (CPC).

Cette réunion de présentation fait suite à celle qui s'est tenue le 6 avril 2021 à l'initiative de la DRH-MD avec les organisations syndicales nationales. En préambule, le DCDIRISI et Mme PITTET nous informés que les travaux intra DIRISI ont débuté et qu'en fonction des échanges au cours de cette réunion, des consignes supplémentaires pourront être données aux commandants de formations administratives (CFA).

■ Montants alloués aux CFA

L'enveloppe budgétaire ministérielle est constante par rapport à 2020. En conséquence, le DCDIRISI propose de maintenir le même niveau de marges de modulation des CFA que celles de 2020.

CORPS	Montants de référence DRH-MD	Montants de construction budgétaire DIRISI	Montants de construction budgétaire DRH-MD
Attaché/IEF	1 500	1 800	2 000
SA/TSEF	900	1 000	1 050
Adjoint/ATMD	620	670	700

Les CFA seront chargés de définir les montants de CIA 2021 en tenant compte des critères et du montant budgétaire DIRISI alloué au prorata de leurs effectifs. L'hypothèse selon laquelle les abondements seraient le fruit des rompus est battue en brèche par Mme PITTET qui affirme qu'il n'y a pas de limitation, sauf le plafond réglementaire qui peut être atteint pour les catégories C et B (prime tutorat) et la marge de construction budgétaire. Chaque demande est analysée et décidée en DCDIRISI.

FO DEFENSE n'a pas d'objection sur les montants proposés.

■ La fongibilité des enveloppes par niveau

La DIRISI veut laisser aux CFA le soin de décider l'usage de la fongibilité des enveloppes par niveau.

FO DEFENSE fait connaître son opposition à cette démarche, argumentant l'absence d'obligation et la genèse du dispositif, à savoir le ciblage des établissements à faible effectifs par la DRH-MD, et enfin l'iniquité qui serait introduite si tous les CFA n'adoptaient pas la même posture.

Le DCDIRISI précise qu'il sera vigilant sur les dérives éventuelles.



■ Les principes de proratisation de la DRH-MD

Tous les primo-entrants devront être proratisés (L4139-2, L4139-3, concours externe, IRA). Plus de proratisation systématique des agents exerçant en temps partiel ; le CFA devra fournir un argumentaire pour justification.

FO DEFENSE pointe l'inégalité de traitement à l'égard des agents en temps partiel si le libre arbitre est laissé aux CFA. Mme PITTET indique que toute validation sera faite par la commission présidée par le DCDIRISI.

■ Les principes de modulations au sein de la DIRISI

- Tout agent qui atteint ses objectifs et dont la manière de servir est satisfaisante bénéficiera d'un CIA non modulé,
- Tout agent qui atteint ses objectifs et dont la manière de servir est très satisfaisante bénéficiera d'un CIA modulé dans la limite de l'enveloppe (dépassement sur demande particulière argumentée),
- Un agent qui n'a pas atteint ses objectifs et dont la manière de servir n'est pas satisfaisante aura un CIA modulé (argumentaire étayé doit le justifier),
- Une distorsion catégorielle (ex. : B sur un poste de C) de plus d'un an pourra générer une modulation du CIA à hauteur de -20%,
- Une distorsion catégorielle (ex. : A sur un poste de B) de plus d'un an pourra générer une modulation du CIA à hauteur de 20%.

FO DEFENSE a rappelé son opposition à l'égard des distorsions catégorielles (voir CTR), considérant que seule la manière de servir prévaut à clarifier les choses, et d'ajouter que la DRH-MD n'a pas acté ce principe de modulation.

Le DC veillera à ce qu'aucun agent ne reste sur le bord du chemin et n'obtienne pas le CIA correspondant à son droit.

FO DEFENSE alerte sur le risque d'écrêtement du CIA pour des agents de catégorie C ou B dont une modulation positive démesurée, cumulée à un tutorat, pourrait faire dépasser le plafond réglementaire.

En conclusion, le DCDIRISI fait un point de la situation COVID à la DIRISI qu'il qualifie de bonne ; peu de cas et aucun agent hospitalisé.

Le prochain CTR DIRISI se tiendra le 22 juin 2021.

Le 3 mai 2021



COMMUNICATION